



FICHE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE Année 2010/2011

Ecoles Élémentaires ou Maternelles / SIRIS

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance : / /

Nom et Prénom du/des responsable(s) :

N° de téléphone : 02.38..... / Portable : 06.....

Adresse de l'élève :

.....

Rentrée de septembre 2010 :

Ecole fréquentée..... Classe :

Prendra le car l'année prochaine : oui non

Si oui :

- Sur sa commune :

Lieu du ramassage (ex : place, lieu-dit, école...):

- A partir du Périscolaire :

(Cette fiche ne vaut pas inscription au périscolaire, pour s'y inscrire téléphoner au 02.38.33.92.74)

Signature du représentant

Fiche à retourner complétée à l'école au plus tard le 04 juin 2010

A noter : tout courrier pour la CCB doit OBLIGATOIREMENT être adressé à

Monsieur le Président

Communauté de Communes du Beaunois

3 bis rue des Déportés · BP 53 · 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

Tél. : 02.38.33.92.68 · Fax : 02.38.33.92.69 · E-mail : ccbeaunois@wanadoo.fr



RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Le Service Transports scolaires de la Communauté de Communes du Beunois rappelle aux familles le règlement des transports scolaires édité par le Conseil Général du Loiret.

Conditions générales d'utilisation (extraits)

✓ Points d'arrêts

- L'élève doit emprunter les lignes de transports qui desservent sa commune d'habitation.

- Le seul domicile considéré est celui du représentant légal de l'élève. Il n'est pas tenu compte du domicile d'autres membres de la famille ou d'amis.

Lorsque la mère ou le père de l'enfant sont séparés mais exercent une autorité parentale partagée sur ce dernier, un seul trajet « origine-destination » peut être accordé. Il appartient aux parents de se concerter pour déterminer vers quel domicile le trajet pris en charge doit être établi.

- Pour des raisons de sécurité et pour la bonne organisation des transports scolaires, l'élève ne peut monter ou descendre du car scolaire qu'au point d'arrêt auquel il est inscrit.

Dérogations

Certaines situations familiales peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation étudiée par le Service Transports suivant le nombre de places restant disponibles dans le car.

Ces demandes motivées sont à adresser par courrier à l'attention de monsieur le Président de la Communauté de communes du Beunois.

A noter : tout courrier pour la CCB doit OBLIGATOIREMENT être adressé à
Monsieur le Président

Communauté de Communes du Beunois
3 bis rue des Déportés · BP 53 · 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE
Tél. : 02.38.33.92.68 · Fax : 02.38.33.92.69 · E-mail : ccbeunois@wanadoo.fr